N° 168 — 12e Année | CINQ CENTIMES | Dimanche 17 Juin 1900

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

RÉDACTION
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 33

Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 5 francs. — Un an, 20 francs.

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75
LOCALES . . . . . 1 fr. 00

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10

Téléphone

SUPPLÉMENT GRATUIT

à réclamer demain à nos vendeurs

SOMMAIRE :

Causerie du Dimanche, par E. Lagrillière-Beauclerc. — EN ZIGZAG. — NOTES ET IMPRESSIONS. — NOS GRAVURES : *Le Pavillon de l'Italie à l'Exposition Universelle de 1900*. — NOS POÈTES : *Pour une Française*. — *Duel de Langues*, par Camille de Sainte Croix. — *Du triste au gai*, nouvelle, par Jacques Normand. — *La Charité chez les Oiseaux*. — PAGES D'ANTAN : *Autels, Temples, Rites, Sacrifices, etc.*, par Voltaire. — GUIGNOL JUDICIAIRE : *Le deux Rêve de Michandin*. — LA CHANSON POPULAIRE : *Vestrique*, par Debaïre du Buc. — RÉCREATIONS : *Mots en losange — Mot carré syllabique — Solutions des derniers problèmes*. — JEU DE DAMES.

NOS FEUILLETONS : *Trente ans ou la Vie d'un Joueur*, par Henry Hazart. — *La Pocharde*, par Jules Mary.

Questions sociales

L'homme est essentiellement social et sociable : le socialisme est de tous les temps, il n'est pas seulement au-devant de nous, il est en arrière et il est dans le temps présent, tout autour de nous. Les hommes vivent dans le socialisme comme les oiseaux dans l'air et les poissons dans l'eau. La féodalité du moyen-âge était un certain état de socialisme très fortement organisé à sa façon. Les conditions économiques dans lesquelles nous sommes à la fin de ce dix-neuvième siècle sont un socialisme qui nous paraît extrêmement défectueux, dans lequel nous nous efforçons d'introduire des réformes qui le rendent plus équitable et qui procurent aux travailleurs de tout ordre, le fruit légal des leur travail, car ils sont aujourd'hui rançonnés outre mesure par les forces coalisées du capitalisme.

Nous allons plus loin : nous concevons que les questions sociales ne sont pas seulement les questions de notre propre patrie (quelle que soit notre patrie, Français, Belges, Anglais, Allemands, Prussiens, Bavarois, Italiens, Espagnols), mais qu'elles tiennent à toutes ces nations à la fois et qu'elles ne pourraient recevoir des solutions un peu sérieuses que par une entente entre nous tous, Européens de bonne volonté.

Un Congrès international pour la protection des travailleurs se réunit à Paris, à l'occasion de l'Exposition universelle. Ce Congrès a mis à son ordre du jour la création d'un bureau international de législation du travail. On ne peut pas douter qu'un tel bureau ou office ne soit organisé un jour, et ce sera peut-être le fondement de l'institution de la paix et de l'équité internationales, plus que la conférence de La Haye et que les congrès de la diplomatie dans les Etats-Unis d'Europe qui apparaissent déjà la seule forme capable de sauver la fortune de notre Occident.

Dans une remarquable et forte brochure qui nous arrive de Turin, M. le député Napoleone Colajanni a rassemblé tous les renseignements les plus précieux sur l'organisation des divers Offices de travail chez les peuples industriels, en France, en Belgique, en Allemagne, aux Etats-Unis. M. Napoleone Colajanni veut que son pays ait aussi prochainement un Office du travail digne de la grande tâche qu'il aura à remplir en Italie, non seulement dans l'Italie industrielle du Nord, mais dans l'Italie agricole, si pleine de ressources non exploitées et de richesses sans nombre dont elle fut comblée par la nature, si vraiment l'Italie savait s'en servir, dans un régime politique de liberté et de progrès, au lieu de végéter misérablement sous une administration toujours en lutte avec les destinées et l'avenir du pays.

Mais M. le député Napoléone Colajanni ne borne pas ses vues à vouloir un Office du travail vraiment digne de sa patrie ; il conçoit très clairement que ces divers Offices nationaux doivent concourir à l'institution d'un Office international et d'une législation internationale du travail européen. *Cet Office central de notre Occident ne manquera pas de se mettre en rapport avec les Offices du travail institués à si grands frais en Amérique et en Australie.*

Dans un récent discours à la Chambre, M. Alexandre Millerand a été amené à parler de ce problème qui ne cessera plus de tourmenter l'Europe jusqu'à ce qu'elle l'ait résolu. Il s'agissait de savoir comment on pourra parer à la dépression du travail qui ne peut manquer de succéder, selon les lois naturelles, à la grande exaltation produite par l'Exposition universelle. On aura pris, cette fois, nous l'espérons, les précautions suffisantes pour traverser, sans trop d'encombre, ce moment de gêne. Les départements, les communes auront songé sérieusement à préparer les plans et les matières de travail qui doivent tenir en activité raisonnable les hommes surmenés par un excès de production qui ne peut pas durer toujours.

Le ministre du commerce, à ce propos, a déclaré son intention de demander à la Chambre une somme qui paraîtra importante pour procéder à un recensement général de l'état du travail en France. Mais si l'on compare le million que demande M. Millerand aux crédits qui sont accordés pour de pareils objets aux Etats-Unis et même en Allemagne, on ne peut qu'être frappé de la modestie de nos prétentions.

C'est par dizaines de millions à la fois qu'on marche en Amérique, quand on se met à faire de la statistique. Notre humble million bien employé pourrait aider à rassembler des renseignements d'une grande utilité, qui montreraient où l'on en est, où l'on va et *ce qu'il faut faire* pour aller par de meilleurs chemins.

Mais, à vrai dire, ce qui manque généralement plus que les renseignements, c'est encore l'esprit de résolution, la ferme volonté de chercher le mieux et le sentiment d'équité sociale, sans quoi toutes les statistiques du monde ne sont que des montagnes de papier noircé où l'on peut sans regret mettre le feu comme à un tas de feuilles mortes et d'herbes sèches ! Excellent *moyen de les utiliser encore en* les faisant rentrer sous formes de cendres et d'engrais dans la grande nature verdoyante !

Oh ! la statistique ! Voilà une de nos idoles les plus coûteuses et combien de victimes nous lui immolons chaque jour ! Ce n'est pas que je la méprise ; il ne faut pas manquer de respect envers les Puissances même quand elles commettent des bévues ! Mais il n'est permis de demander à la statistique que *ce qu'elle peut donner*.

Or, la statistique, par elle-même, ne peut rien produire de plus que la constatation approximative des faits, rien donner de mieux que des volumes de chiffres souvent inexacts et de jolis diagrammes peints en diverses couleurs, pour l'ahurissement des désœuvrés !

Ce n'est pas tant la statistique qui nous fait défaut, que la volonté sincère d'écouter ce qu'elle nous dit et d'obéir à ses suggestions. Pour cela, il faut du désintéressement, de l'esprit de sacrifice, le sentiment de l'équité, choses plus difficiles à acquérir que la science de Pythagore, et il arrive non rarement que les plus armés de chiffres, d'ailleurs erronés, et de statistiques, d'ailleurs fautives, sont les plus acharnés contre toute réforme de justice sociale.

Hector DEPASSE.

Conseil des Ministres

Paris, 15 juin. — *Les ministres se sont réunis* ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

La séance a été très courte.

L'amnistie

M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil, a fait connaître qu'il devait être entendu cet après-midi par la commission de l'amnistie. Il déclarera que le gouvernement compte demander à la Chambre le vote du projet adopté par le Sénat et le rejet des divers amendements qui ont été déposés.

Les troubles en Chine

M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, a entretenu le Conseil des affaires de Chine.

Les communications télégraphiques avec Pékin sont de nouveau coupées.

Dans le dernier télégramme reçu de M. Pichon, date du 12 juin au soir, il est dit que le gouvernement chinois a fait savoir à la légation qu'il *ne s'opposerait pas* à l'entrée dans Pékin des détachements européens.

Notre consul à Tien-Tsin télégraphie de son côté que tout est tranquille dans la concession française, gardée par des soldats et des marins russes et français.

Un croiseur rapide de 1re classe reçoit l'ordre de partir pour Takou, où il doit renforcer notre division navale.

Légion d'Honneur

Par décret rendu sur la proposition du ministre de la marine, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade de commandeur : M. Pennequin, général de brigade d'infanterie de marine.

Au grade d'officier : M. Pié, chef de bataillon d'infanterie de marine ; M. Roget, chef de bataillon au 3e régiment de tirailleurs tonkinois ; M. Capbosh, *chef de bataillon au 7e régiment* d'infanterie de marine ; M. Grave, lieutenant-colonel au 3e régiment d'infanterie de marine.

TIRAGES D'OBLIGATIONS

VILLE DE PARIS 1865

Le numéro 77,519 gagne 150,000 fr.
Le numéro 17,560 gagne 50,000 fr.
Les quatre numéros suivants gagnent chacun 10,000 fr. :
437,424 — 394,923 — 478,772 — 331,937.
Les cinq numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr. :
415,966 — 67,005 — 387,431 — 296,897 — 135,054.
Les 10 numéros suivants gagnent chacun 2,000 fr. :
56,515 — 515,031 — 236,206 — 163,874 — 523,107 — 296,773 — 39,553 — 316,780 — 51,653 — 495,386.

L'ARTICLE DU JOUR

De la « Lanterne »

UNE REVÉLATION

Je me trompais sur le compte de l'amiral Chautemps : je croyais que c'était surtout un marin ; c'est surtout un artilleur. Je le constatais à la fois comme Savoyard, comme docteur et comme vieux loup de mer, ayant longtemps navigué dans les conoiers de l'Idôtet de Ville et de l'Elysée. Je savais qu'il faisait des expéditions les plus aventureuses, pour retrouver au fond des mers un portefeuille qu'il y a laissé tomber, il y a déjà bon nombre d'années. Mais j'ignorais qu'il fût un professeur d'artillerie, de balistique, etc., à l'Ecole navale ; et je l'ignorais encore si, par mégarde, il n'avait fait son cours à la tribune, hier.

Pour un bel artilleur, c'est un bel artilleur. Il est même d'une force extraordinaire. Il a, ou du moins les notes sur lesquelles il parle, ont sur les moindres détails du dernier obus, des connaissances d'une rare profondeur. Et l'on ne se douterait pas de tous les résultats des études auxquelles il a dû se livrer pour arriver à cette compétence extraordinaire. Ces études ont eu des effets rétroactifs. Elles ont fait de cet ancien élève de l'Ecole de médecine, (ce qu'il était encore l'an dernier) un ancien élève de l'Ecole Polytechnique. Il parle l'argot familier des pipeaux. S'il continue ses travaux, il aura dans quelques mois un mouvement instinctif de la jambe, qui laisse à *mon ingénieur* l'habitude de se promener avec une canne au côté et le besoin de l'éviter à chaque pas. J'ai souvent rapproché ces sciences sur la mer de glace du Chauvinisme. Quand il le faudra, il renversera le Mont-Blanc à coup de canon, il ouvrira à nos troupes une nouvelle route pour descendre en Italie.

Vous devinez bien qu'un homme tel que l'amiral Chautemps ne se fait pas artilleur pour des armes. Il a l'emploi de ses grosses pièces, de *son artillerie moyenne, et même de ses hotchkiss*. Ce n'est ni sur les Anglais, ni sur la Triple-Alliance qu'il tire. Mais, mille sabords ! il connaît les ficelles des ficelles de la Jeune Marine. Tel est le nom qu'on donne, comme chacun sait, au parti du progrès dans la flotte. Le ministère Ribot fut l'initiateur du grand mouvement d'idées qui s'est produit contre les conceptions arriérées de la vieille amirauté. D'autres chefs militaires importants, parmi lesquels il suffit de citer l'amiral Duperré, ont conçu et leur grande intelligence aux idées nouvelles. L'amiral Fournier les a adoptées en grande partie. De nombreux écrivains ont tenté de les propager. Mais ils ne pouvaient rien sans le concours de toutes ces forces. Le parti des réformes a compté dans ses rangs la plupart des rapporteurs de la marine.

Tout cela comptait sans l'amiral Chautemps et sans son artillerie à tir rapide. Il nous l'a dit hier sans détours : il faut en finir avec l'école nouvelle. « Aitapaz, Aube, Revéillère, Charme, Brisson, etc. Je pourrais ajouter même : Deschanel. Car le président actuel de la Chambre n'est pas moins hostile à toute réforme. Et il nous a bombardé de telle sorte, que nous n'avons plus qu'à essayer de récolter nos débris. Je le dis en passant : ce qu'il y a d'agréable à être bombardé par lui, c'est qu'on sait à quoi s'en tenir *au juste*, par les moindres détails des projectiles par lesquels on est mis en petits morceaux. Il nous en indique les dimensions, la disposition, la nécessité, avec la dernière minutie, en homme de métier qu'il est. Au moins, de cette façon, on sait à quoi s'en tenir.

Il y a un homme pour lequel la façon dont l'amiral Chautemps s'est révélé comme loup de mer et comme artilleur me paraît triste. Et je ne le lui cacherai pas. C'est l'amiral Bienaimé. Jusqu'à l'amiral Chautemps, il était à la Chambre le représentant le plus autorisé de la vieille marine, de celle qui ne s'est pas encore tout à fait résignée à la substitution de la vapeur à la voile et qui trouve que toutes les innovations ont un caractère démoniaque. L'amiral Bienaimé a dans l'amiral Chautemps un rival plus que dangereux. Il aurait que, comme je l'ai déjà indiqué, l'amiral Chautemps connaît les spécialités. Sa science en matière de canons égale, si elle ne la dépasse, sa science nautique : et ce n'est pas peu dire.

Les mauvaises langues essayaient de chercher une arrière-pensée à l'étalage des connaissances abstraites que l'amiral Chautemps vient de nous faire. Beaucoup trouvaient qu'il avait l'air de passer un examen dans le genre du bachot, et de répéter un manuel dont il venait de se nourrir ; mais c'étaient des calomniateurs. D'autres optimistes qu'il faisait comme le Sganarelle de Molière, qui, après s'être assuré que ses auditeurs ne savaient pas le latin, s'écrie : *Bonus, bona, bonum*, etc.

Il s'est même trouvé des gens pour confirmer que l'amiral Chautemps a été entré dans l'artillerie que pour connaître la mentalité de la marine de M. Ribot, étôt que celui-ci présidera aux destinées de la France, ce qui arrivera avant la semaine prochaine, à une seule condition ; c'est que les événements continuent à en des désastreux *manifestes*. On prétendait même (voyez jusqu'où va la méchanceté !) que le visage de M. Ribot, pendant le cours de balistique, trahissait les plus profondes inquiétudes, comme s'il se disait : « Comment ! les colonies ne suffisent plus à Chautemps ! Voilà qu'il veut avoir la métropole ! »

Si cela est vrai, l'artillerie risque d'être exposée à bien des mécomptes dans la personne de ceux qui voudraient tirer sur elle. Mais, pour faire indéfiniment, sans succès, la chasse à ce *horible papillon qu'on appelle un portefeuille*, Et l'amiral Chautemps attendra pendant un nombre d'années incalculable le moment de mettre son pavillon sur un des vaisseaux de l'escadre de la rue Royale.

Ses études sur la balistique pourront le consoler dans l'intervalle. Mais qu'il me permette de lui donner un conseil : il a fait preuve d'une remarquable faculté de spécialisation. Si ce genre de travail, qui est par lui parfaitement insipide, pourquoi n'entreprendrait-il pas d'autres études, celle de la médecine par exemple ? Il y apporterait les précieuses qualités qu'il a manifestées en nous parlant des obus de rupture ; il y apporterait *sans doute aussi son excellente méfiance* contre les innovations téméraires ; et la France aurait, en ce qui la concerne, une surprise de plus ; celle de voir l'amiral Chautemps devenir le docteur Chautemps.

Camille PELLETAN.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

La Chambre

Séance du 15 juin

Avant séance

Commission de l'amnistie

Paris, 15 juin. — M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil, a été entendu par la Commission d'amnistie à laquelle il a déclaré que le gouvernement considérait tous les amendements qui pourraient être déposés sur le projet adopté par le Sénat.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 h. 20, sous la présidence de M. Deschanel.

La Chambre adopte, après déclaration d'urgence, le projet de loi portant prorogation du privilège de la Banque d'Algérie.

M. Waldeck-Rousseau, président du conseil, dépose sur le bureau de la Chambre le projet de loi relatif à l'armée coloniale, adopté des modifications par le Sénat.

Le projet de loi est renvoyé à la Commission de l'Armée.

Les troubles de Chalon-s.-Saône

Interpellation de M. Symian

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Simyan sur les troubles de Chalon-sur-Saône.

Discours de M. Symian

M. Simyan déclare tout d'abord qu'il ne veut pas passionner le débat, mais qu'il faut déterminer les responsabilités.

A ce moment, 2 h. 30, le roi de Suède fait son entrée dans la tribune du Président de la République, dont M. Lochevallier, questeur, lui fait les honneurs.

M. Symian rappelle les origines de la grève de la maison Galland et constate que si, dès le début, Mme Galland avait voulu renvoyer son contremaître, elle n'aurait pas eu à se plaindre des ouvriers, tous les incidents douloureux que l'on connaît ne se seraient pas produits.

La grève avait éclaté le 25 avril dans l'usine de Mme Galland. Malgré les sévérités de *ses ouvriers*, elle veut garder son contremaître.

Le jeudi 10 juin fut signé à la conciliation des parties. Mme Galland refuse d'entrer en conciliation, et la grève continue pendant de longs jours, et l'on en connaît les suites.

Mme Galland part en villégiature.

Les tentatives de conciliation recommencent, la grève se poursuit sans incidents et sans troubles, sans menaces.

Elle se serait continuée encore sans deux faits établissant une grosse responsabilité pour les patrons.

Mme Galland cherche à avoir des rentrées d'ouvriers et envoie, par les contremaîtres, chercher des ouvriers à St-Etienne, en leur disant qu'on ne les appelle que pour combler des vides.

Ces ouvriers de St-Etienne arrivent : ils se plaignent d'avoir été trompés ; ils font cause commune avec leurs camarades de Chalon et reclament des dommages-intérêts qui leur sont accordés par le juge de paix (Très bien ! très bien ! gauche).

Cette manœuvre n'ayant pas réussi ; on en tente une autre.

On voulait entre patrons pour refuser dans les ateliers tout travail aux ouvriers sortant de l'usine de Mme Galland.

C'est une entrave à la liberté du travail qui doit être sévèrement punie.

Les grévistes, calmes jusque-là, commencent à murmurer ; les ouvriers des ateliers voisins se solidarisent avec leurs camarades. Des manifestations ont lieu et l'on fait appel à la force.

La mère de Chalon, sur une lettre d'un des patrons, prend un arrêté interdisant toute manifestation et le préfet s'empresse de rendre encouragé cet arrêté.

Les ouvriers, se sentant provoqués, se décident à *manifester quand même*.

Des troupes sont mandées à Chalon, des brigades de gendarmerie affluent ; la circulation est rendue impossible par l'affluence même des troupes.

On arrive à la journée du 2 juin. Une première manifestation a lieu dans l'après-midi. Une vague émeute, des pierres sont lancées sur les gendarmes.

Une autre manifestation a lieu devant la prison pour obtenir l'élargissement des prisonniers.

Ronde une soixantaine de manifestants se dirigent vers le faubourg St-Cosme.

Au lieu de garder les ponts, l'on poursuit les manifestants qui se dirigent vers l'usine Galland dont ils brisent les vitres.

Un manifestant, suivi à 50 mètres par un escadron de chasseurs et des gendarmes a jeté un chapeau, l'ancien des pierres sur les gendarmes et la troupe.

A 50 mètres, gendarmes et soldats pouvaient être *difficilement atteints*.

Sans provocation, sans sommation, les gendarmes à pied tirent sur les ouvriers qui sont sur les toitures. Ils déchargent 21 coups de revolver, à droite et à gauche. C'est la chiffre avoué. (Mouvements divers.)

On se pose la question : les gendarmes ont-ils tiré les premiers et sans faire de sommations légales ?

L'orateur déclare avoir fait lui-même une enquête sur place, enquête consolidant celle qu'il a faite avec M. Gillot, sénateur, au lendemain même de la catastrophe.

J'ai entendu dit M. Simyan, de nombreux témoins. Il résulte des témoignages recueillis par moi, que les gendarmes ont tiré les premiers, alors que pas un coup de feu n'avait encore été tiré sur eux par la foule.

M. Laforet, peintre en voitures, habitant rue St-Côme, est un de ces témoins. Il habite en face même de l'auberge Mouvin où il y a eu deux personnes atteintes de balles.

Ce témoin a assisté à toute la scène. Il déclare notamment que les gendarmes ont tiré, sans provocation aucune, sans sommation.

Sa déposition est confirmée par beaucoup d'autres. M. Blanchard, conseiller municipal, M. Mange, ancien conseiller municipal socialiste, et M. Lambert, ancien conseiller municipal modéré.

Tous affirment que les gendarmes ont tiré les premiers sans qu'on ait tiré sur eux. Ils ont même tiré sur la foule accompagnant les blessés à l'hôpital. (Mouvements divers.)

On a essayé de dire que les prévisions avaient tiré des toits et des fenêtres. C'est impossible, à cause d'un rideau d'arbres cachant la vue.

Duillerne, un gendarme, mi-un soldat n'a été trouvé blessé. Le lieutenant commandant les troupes, lui, a *refusé de faire charger ses hommes*, et le colonel avait refusé de donner des cartouches à ses hommes (Applaudissements). Tout le monde rend hommage à l'attitude des troupes, attitude pouvant que les gendarmes se trouvaient aussi *danger et qu'ils ont perdu la tête* (Très bien ! Très bien !)

Le préfet de Saône-et-Loire a visité les troupes campées à Chalon quelques jours après la catastrophe, a félicité les officiers et soldats, et, s'adressant aux gendarmes, leur a dit qu'il reconnaissait combien leur tâche était difficile en Saône-et-Loire, mais ne les a pas félicités, ce qui prouve qu'il reconnaissait leur culpabilité.

L'on doit signaler l'état d'esprit déplorable des gendarmes de cette région, tous candidats aux fonctions de gardes dans les compagnies minières ce qui les met à la disposition des patrons.

Une parole aurait suffi pour amener l'apaisement. Si un député avait été présent, la catastrophe ne se serait pas produite.

On a dit qu'avec obsèques du jeune Brouillet, on avait arboré le drapeau rouge. C'était le drapeau du Syndicat, qui est rouge. Avec l'inscription de la *Bourse du Travail*. Il y avait aussi le drapeau tricolore.

A un certain moment, le drapeau tricolore était voilé et on s'apercevait que le drapeau rouge. Une observation de M. le sénateur Gillet a suffi pour que les manifestants s'empressent de développer le drapeau tricolore (Très bien).

Déclaration de M. Renou

M Renou. — Le parti socialiste parlementaire a déclaré dans de son manifeste, que la force armée, et la force enquête a prouvé que les responsabilités représentant plus haut que ne l'a indiqué M. Symian.

Les événements de Chalon-sur-Saône sont dûs tout entiers, dit l'orateur, à un système de gouvernement que les socialistes ne peuvent approuver.

J'ai défendu le cabinet actuel, mais entre moi et le cabinet, il y a actuellement une rupture qui ne *disparaîtra pas de longtemps*. (Mouvement).

En Angleterre on ne craint pas les attroupements ouvriers. Pourquoi en est-il autrement en France ?

La politique de ministère, comme d'étonnante si divers. (Applaudissements sur divers bancs à droite). Ne pouvait inspirer plus grande confiance modérée aux socialistes. Les socialistes lui ont pourtant accordé leur confiance dans l'intérêt de la défense républicaine, mais vous ne gouvernez pas, à Bienne, a marché sur les ouvriers. (Bruits. Mouvements divers.)

Il a senti l'exaspération dans la classe ouvrière. (Applaudissements à droite).

A Châlon-sur-Saône, au lieu de tolérer cette manifestation pacifique, on l'interdite. Les ouvriers ont voulu jouir de la liberté. Ils se sont éloignés de la ville et ont fait courir la marmaraudaire au travers des rues.

Si le préfet avait laissé faire, dans une demi-heure *le tumulte serait apaisé*. Mais *les ordres reçus* par le préfet qui sont cause des malheurs arrivés.

Il faut savoir si, oui ou non, M. le président du Conseil est avec les ouvriers. Quant à moi et à mes amis, nous ne sommes pas avec le gouvernement (Applaudissements sur les bancs socialistes).

Discours de M. Waldeck-Rousseau

M. Waldeck-Rousseau monte à la tribune. (Vifs mouvements d'attention.)

Le tragique événement qui s'est produit le 2 juin à Chalon-s-Saône imposait un premier devoir au gouvernement, mais apparaître la vérité et faire les responsabilités.

Dès le 3 juin, l'instruction a été ouverte et le juge d'instruction a reçu l'ordre d'entendre de suite tous les signataires de l'attestation dont a parlé M. Simyan.

Cette instruction a déjà mis en lumière un certain nombre de faits, mais à cette heure, le gouvernement *ne peut se prononcer en présence de renseignements* à droite. Très bien à gauche). Tous les témoins dont on donnera les noms seront entendus.

Les événements qui se sont produits ont eu pour point de départ une grève, et on a été frappé de la disproportion qui existe entre le nombre des intéressés et l'agitation qui s'en est suivie.

Pendant un mois, pas un soldat de plus que ceux composant la garnison, n'a été envoyé à Chalon.

Le préfet est entre en relations avec le bureau de la chambre syndicale et a fait appel, du part et d'autre, à la conciliation.

Il a échoué.

Le 29 mai, des troubles se produisent, et, parmi les personnes arrêtées, il n'y a pas un seul gréviste. Parmi les personnes condamnées, il y en a plusieurs qui avaient déjà *eu comparu devant le juge*.

Pendant ces troubles, on a tenté d'enlever les barres de l'usine Galland. Les ouvriers ont manifesté pacifiques à l'égard duquelles on ne doit prendre aucune mesure ?

Le 31 mai et 1er juin. Le soir, une réunion a lieu, dans laquelle des discours très violents sont prononcés.

Le préfet craint des troubles pour le lendemain et n'avait pas le temps de faire venir des gendarmes, il fait venir des troupes de Bourgogne.

Généralement on fait appel à la gendarmerie, plus habituée aux foules et qui montre plus de sang-froid dans ces circonstances.

Un escadron de chasseurs est appelé. Les usines nonnées sont gardées intérieurement. La cavalerie et la gendarmerie font des patrouilles. Toutes ces dispositions, je les approuve.

Deux (?) cents (?) 500 personnes se dirigent sur l'usine Galland. Durant trois quarts d'heure, le préfet, mêlé à la foule, prêche le calme et le respect de la loi. Il est violemment assailli. Intervient *alors la gendarmerie. Elle est reçue à coups de* pierres et de bouteilles, dans les poches d'une personne arrêtée, l'on trouve un jour-point frelaudment aiguisée.

En outre de tels, du fil de fer pour faire des barrages est trouvé sur la même personne. Deux officiers et douze gendarmes sont blessés en contusions. Un certain nombre de pétoulette sont mises en circulation.

Dans la soirée, deux nouvelles scènes Une troupe de manifestants essaie d'enfoncer les portes de la prison. Le préfet se rend de ce côté lorsqu'il apprend que des événements graves se passent dans le quartier Saint-Côme. Il s'y rend immédiatement.

Dans le faubourg St-Côme, il y avait un détachement de chasseurs et de gendarmes. Tout à coup *les réverbères sont éteints. L'officier qui commande* le détachement, fait précéder son détachement par quatre gendarmes à pied pour faire que la cavalerie ne soit arrêtée par des fils de fer.

La patrouille est assaillie par une grêle de projectiles. 27 gendarmes sont blessés. L'honorable M. Simyan a parlé d'une protestation signée par des nombreux témoins. Ces témoins ont été interrogés. 28 d'entre eux ont déclaré qu'ils n'avaient rien vu et qu'ils avaient dû simplement signer une note tandis à demander que quelques-uns en fait partie.

D'autres encore ont déclaré que ce n'était pas leur signature.

Il est vrai du avoir entendu des coups de revolver, d'autres les avoir vu tirer ; mais personne n'a pu dire s'ils avaient été précédés par des violences ou des provocations.

Des signataires ont énergiquement maintenu leur dire en déclarant que les coups de revolver étaient partis de la gendarmerie.

Il y a d'autres témoins civils et militaires. Un général a déclaré qu'il était en partie des fenêtres *des coups de revolver ne venant évidemment pas de* la troupe.

Le lieutenant commandant la patrouille et dont M. Simyan a reconnu le sang-froid, a déclaré qu'il ne se produisait pas de coups de revolver, ajoutant sur la troupe, il vit la lueur et entendit une dizaine de coups de revolver tirés sur les gendarmes, qui n'avaient à ce moment tiré aucun coup de feu.

Si des faits particuliers sont établis contre qui de ces faits, ils seront punis. Ce gouvernement sera plutôt pénible, mais il le remplira. L'on n'obtiendra de lui qu'il protège un coupable ou qu'il admette une inconvenance. (Très bien ! Très bien !)

Il importe avant tout que la lumière se fasse, c'est quand elle sera faite seulement que commencera le devoir du gouvernement.

L'on a dit que la responsabilité incombait au gouvernement, à son méthode, à un système.

M. Renou ne donne pas aux ouvriers un bon conseil quand il leur recommande la violence.

L'usage de la liberté ne doit pas confondre avec cette violence.

Quand les ouvriers ne commettent pas de violences dans une grève, ils n'encourent pas de répressions. Mais le droit d'un ouvrier, fut-il seul à travailler, est égal à celui de tous les autres à ne pas travailler. (App. au centre et à gauche.)

Une voix socialiste : C'est l'union de M. Mesline et de M. Waldeck-Rousseau.

Et quand on reprochait au gouvernement comme un acte de tyrannie d'avoir mis sous la protection de 30 gendarmes deux ouvriers qui voulaient rentrer à leur usine, le Gouvernement s'honore qu'il n'a fait que son devoir.

M. Waldeck-Rousseau descend de la tribune au milieu des applaudissements de toute la Chambre.

M. Zévaès a la parole (Bruit, mouvement prolongé).

A ce moment, le roi Oscar quitte la tribune du Président de la République.

Le président demande à l'assemblée une courte suspension.

M. Dupuytren. — Enfin seuls ! (Rires).

Discours de M. Zévaès

M. Zévaès. — Je viens préciser certaines fautes commises et nous rappeler des responsabilités oubliées.

Les ouvriers de Chalon avaient constaté le langage tenu par M. le président du Conseil en faisant de la grève de St-Etienne.

Confiants dans sa parole, ils ont vaincu son ministère. On leur a envoyé les gendarmes.

C'est l'intervention de la force armée qui est la première faute commise. (Très bien ! Très bien ! sur les bancs socialistes.)

Le deuxième faute commise est la violation de la loi de 1848 sur les attroupements. Les trois sommations n'ont pas été exécutées.

La troisième faute a été commise par le préfet et le sous-préfet. Au moment de la collision, où *sont-ils ? Où était le procureur de la République* que ? Ils conféraient à l'écart. Ce n'était pas l'heure.

Ils devaient *désigner les gendarmes et revoir de* leurs instigues, se placer entre eux et les ouvriers pour essayer de ramener le calme. (Très bien à gauche).

M. le Président du conseil a vainement essayé d'intervenir les faits : l'opinion publique ne s'y trompera pas.

Ils la Républiques a pu être maintenue, on le doit au bon sens, au sentiment démocratique des travailleurs qui attendent encore après 30 ans les réformes promises (Applaudissements à l'extrême gauche).

Croit on qu'il suffise d'un ordre du jour de confiance pour *laver le cache de sang de Chalon ?*

L'incident ne sera pas clos tant qu'on n'aura pas apporté la sanction nécessaire par une enquête parlementaire *dénissant toutes les responsabilités*. (Très bien, a gauche)

M. le président parle d'une enquête où les ouvriers et les petits commerçants *demandé*, les uns dans leur travail, les autres dans leur clientèle, n'osent pas parler librement.

Ce n'est pas cette enquête-là que je réclame. Il la faut large, libre, complète. (Applaudissements à l'extrême gauche).

Déclaration de M. Chaussier

M. Chaussier rend hommage à la population de Chalon qui a *su rester impassible* dans son calme. Le gouvernement, dit-il, essaie établir les responsabilités.

Il remercie le président du Conseil de ses promesses que les familles des malheureuses victimes auront toutes les réparations dues. (Applaudissements à gauche).

Projet de résolution de M. Fournière

M. Fournière dépose comme conclusion de l'interpellation un projet de résolution tendant à instituer l'arbitrage obligatoire. C'est le seul moyen, dit-il, d'éviter le retour des conflits entre patrons et ouvriers (Très bien ! à gauche).

M. Pastre demande à la Chambre le vote d'un *crédit de 100,000 fr. en faveur des victimes de Chalon*. (Très mal ! très bien.)

M. Boinland a le premier mot pour expliquer son vote. Il déclare qu'il est *l'un des signataires de la proposition Pastre pour indemniser les victimes, si vous* adoptez il y a (Gérédan).

Il votera l'ordre du jour accepté par le gouvernement. (Très bien ! mouvements divers.)

Demande d'enquête

Le président donne lecture d'une demande d'enquête de MM. Zévaès, Berthelot. Ils utilisent la nomination d'une commission d'enquête composée de 11 membres.

Il donne ainsi lecture d'un autre ordre du jour, de confiance celui-là, et signé par MM. Simyan, Dupuy et plusieurs autres collègues.

M. Berthelot *apuie le demandé d'enquête*.

Le Président du Conseil déclare qu'il la refuse.

Je n'ai pas désavoué mes agents, dit-il, j'entends ajourner mon jugement jusqu'à la conclusion d'une enquête judiciaire.

Il est indispensable de connaître les responsabilités engagées en présence d'une catastrophe qui a *douloureusement ému* tous le pays. (Très bien ! très a bien !)

La demande d'enquête est un blâme indirect. Le *préfet et le sous-préfet se sont conformés à mes* instructions ; commettre ces fonctionnaires à l'enquête, c'est commettre le gouvernement lui-même à l'enquête et lui manifester sa défiance.

M. Cannaud. — La seule raison pour laquelle mes amis et moi avons voté contre le gouvernement, c'est parce que nous avons trouvé en lui le maintenir de la gendarmerie. Nous pensé demander à un gouvernement bourgeois en face des ouvriers, mais n'hésiterai pas à voter la demande de M. Berthelot, qui obtient une majorité supérieure. (Très bien, très bien à l'extrême gauche).

La demande d'enquête est mise aux voix au milieu d'une agitation et d'un tumulte extraordinaire.

La Chambre est plus que jamais animée. Les chefs de groupes exhortent leurs collègues à voter soit en un sens, soit en l'autre.

Le résultat du scrutin donne lieu au pointage.

La séance est suspendue à 5 h. 10.

Rejet de la demande d'enquête

La séance est reprise à 5 heures 35.

Le président fait connaître le résultat du pointage sur la demande d'enquête présentée par MM. Zévaès, Berthelot, etc.

A la majorité de 270 voix contre 230, cette demande n'est pas adoptée. (Vifs applaudissements à gauche et sur une partie des bancs socialistes).

M. Pastre et plusieurs de ses collègues. — A bas Mesline !

LES ORDRES DU JOUR

Le président donne à nouveau lecture des ordres du jour de M. Simyan et de M. Renou.

Waldeck-Rousseau. — *Le gouvernement* n'accepte qu'l'ordre du jour de M. Simyan. (Très bien à gauche).

Plusieurs membres à l'extrême-gauche. — Nous demandons l'ordre du jour pur et simple.

M. Waldeck-Rousseau. — *Le gouvernement a répondu.* (Applaudissements à gauche).

Rejet de l'ordre du jour pur et simple

L'ordre du jour pur et simple est repoussé par 323 voix contre 220.

Le Président met alors aux voix l'ordre du jour de blâme de MM. Renou, Zévaès, etc., qui est ainsi conçu :

« La Chambre désapprouve les mesures qui ont pour résultat de faire des victimes dans les *rangs ouvriers ; envoie aux familles éprouvées* son souvenir et demande la position exemptaire des mentriers ; assure à la classe ouvrière de sa sympathie, entend leur conserver entière liberté et passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour est repoussé par 292 voix contre 101.

Le président met aux voix l'ordre du jour de M. Symian, ainsi conçu :

« La Chambre compatit aux le gouvernement pour poursuivre toutes les responsabilités sur